

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, CHABROL, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes CHABRELIE, POLTORAK, PERETTI, PUIVIF, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS excusés : Monsieur EVENE

Absent : Monsieur DELPLANQUE

Mme PERETTI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

## ORDRE DU JOUR

### **1. Approbation du procès-verbal du 4 janvier 2013**

Mise aux voix : le procès-verbal du 4 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2012**

*Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.*

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 168 668,38 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 704 333,13 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 873 001,51 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 159 536,59 €

Résultat de l'exercice : déficit de 134 727,59 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 306 581,86 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 171 854,27 €

Besoins sur restes à réaliser : 54 816,99 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : 30 007,99 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Mise aux voix de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2012 : approuvé à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **3. Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 168 668,38 € et qu'il présente un déficit d'investissement de 159 536,59 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 168 668,38 € de la manière suivante :

- Affectation de 159 536,59 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068) ;
- Report en recettes de fonctionnement du solde positif restant 9 931,79 € (compte 002)

Mise aux voix de l'affectation du résultat : Approuvé à l'unanimité.

*Le Maire reprend la présidence de la séance.*

### **4. Vote du budget primitif 2013**

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Voici les taux des taxes locales votés en 2012, ils correspondent à un produit attendu de 330 804 €.

Sans augmentation cela représente + 6 165 € par rapport à 2012

- Taxe d'habitation :	9,23 %	= 94 331 €
- Taxe foncière bâti :	24,39 %	= 175 267 €
- Taxe foncière non bâti :	102,01 %	= 61 206 €

Allocations compensatrices (suite aux exonérations accordées par l'Etat) :

Taxe d'habitation :	16 910 €
Taxe foncière bâti :	5 561 €
Taxe foncière non bâti :	13 807 €
Taxe professionnelle :	1 653 €

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.  
Mise aux voix de l'approbation des taux : unanimité.

Vote du budget principal primitif 2013

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 802 642,79 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 466 350,38 €

Mise aux voix de l'approbation du budget principal : unanimité.

## **5. Souscription d'un emprunt pour le financement des investissements 2013**

3 offres ont été reçues : Crédit Agricole, la Banque postale et la Caisse d'épargne.

Offre du Crédit Agricole :

- Montant : 100 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.85 %
  - Echéances constantes annuelles : 8900.03 €
  - Mise à disposition des fonds : 02/05/2013
  - 1<sup>ère</sup> échéance : 1 an après le déblocage des fonds
  - Frais de dossier : 100 €
- Durée : 10 ans  
Taux fixe : 3.33 %  
Echéance annuelle : 11921.33 €

Offre de la Caisse d'épargne :

- Montant : 100 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.90 %
  - Echéances constantes annuelles : 8931.33 €
  - Mise à disposition des fonds : 02/05/2013
  - 1<sup>ère</sup> échéance : 1 an après le déblocage des fonds
  - Frais de dossier : 100 €
- Durée : 10 ans  
Taux fixe : 3.43 %  
Echéance annuelle : 11981.75

Offre de la Banque postale :

- Montant : 100 000 €
  - Durée : 15 ans
  - Taux fixe : 3.96 %
  - Echéances constantes annuelles : 8968.97 €
  - Mise à disposition des fonds : 02/05/2013
  - 1<sup>ère</sup> échéance : 1 an après le déblocage des fonds
  - Frais de dossier : 500 €
- Durée : 10 ans  
Taux fixe : 3.36 %  
Echéance annuelle : 11939.44 €

Mise aux voix : offre retenue : Crédit agricole sur 10 ans.

#### **6. Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie pour le budget principal 2013**

Il est proposé d'accepter l'offre du Crédit agricole concernant le contrat de ligne de trésorerie 2013 aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR 0,12 en février 2013
- Marge : 2,15
- Commission d'engagement : 250 € soit 0,25 % du montant de la ligne.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **7. Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie pour le budget chaufferie bois**

Le contrat actuel arrive à échéance le 22 avril 2013 et il reste encore près de 350 000 € de subvention à percevoir. Il est donc nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Il est proposé d'accepter l'offre du Crédit agricole concernant le contrat de ligne de trésorerie 2013 aux conditions suivantes :

- Montant : 350 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR 0,12 en février 2013
- Marge : 2,15
- Commission d'engagement : 875 € soit 0,25 % du montant de la ligne.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **8. Décision modificative n° 1 budget chaufferie bois**

##### Section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
6061	Electricité	+ 2975			
6156	Maintenance (on ne prend pas la maintenance des chaudières)	-3850			
627	Frais d'ouverture de ligne de trésorerie	+875			
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

#### **9. Subvention aux collégiens pour leurs voyages pédagogiques**

Il est proposé d'attribuer une aide financière de 50 € aux familles des 11 collégiens qui participent à l'un des voyages organisés à Rome, Barcelone et Pays-Bas.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **10. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement hydraulique du village de Plagne**

Annulé. Le dossier n'est pas encore prêt.

#### **11. Rémunération d'une prestation de service exceptionnelle**

Monsieur PRADEAU a coupé du bois pour le compte de la commune. Il est proposé de le dédommager à hauteur de 200 €.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **12. Autorisation de conclure un bail de location et fixation du loyer**

Il est proposé d'autoriser le Maire à conclure le bail de location de l'étage du 9 place de la Fontaine Bugeaud avec Monsieur Bourdet Thierry. Le loyer est fixé à 400 € hors charges. Il sera révisé annuellement.

La date de départ du bail est fixée au 15 avril 2013.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **13. Révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes**

Passage de la retenue à 25 € par habitant. Il est attribué 52 865 € pour 2013.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **14. Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Considérant que les Communautés de communes et leurs communes membres doivent délibérer avant le 30 juin 2013 afin de fixer les modalités de représentation des communes à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014,

Considérant que la loi prévoit un système de répartition mais il est néanmoins possible de fixer librement cette répartition en cas d'accord à la majorité qualifiée,

Il est proposé :

- D'utiliser la possibilité ouverte par le I de l'article susvisé afin de fixer librement le nombre et la répartition des délégués intercommunaux ;
- De fixer à 29 le nombre maximum de délégués au Conseil communautaire ;
- De répartir les sièges de la manière suivante :
  - 2 délégués pour une population inférieure à 500 habitants
  - 3 délégués pour une population comprise entre 500 et 999 habitants
  - 4 délégués pour une population à partir de 1000 habitants.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### **15. Participation opération locale de sécurité au carrefour RD 4 / VC 202**

Rappel du projet de mise en sécurité du carrefour de la RD4 / VC202. Le maître d'ouvrage de l'opération est le Département de la Dordogne. La maîtrise d'œuvre sera assurée la DDT de Terrasson.

L'aménagement consiste à sécuriser l'accès de la VC202 sur la RD4 par un aménagement de la visibilité en déplaçant la clôture et en modifiant les panneaux de signalisation directionnelle.

Le coût de l'opération est de 4500 € HT.

Il est proposé de participer au financement d'1/3 des dépenses soit 1500 € HT.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **16. Réforme des rythmes scolaires**

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à l'application de cette réforme dès la rentrée scolaire 2013.